Thème 4

Définitif



Le syndicalisme, La FSU, Le syndicalisme international de la FSU

RAPPORTEURS

Laurent Zappi, Philippe Dupont, Gérard Pigois, Didier Bourgoin, Frédérique Rolet, Marylène Cahouet, Laurent Cadreils, Odile Cordelier, Benoît Hubert, Serge Chabrol, Eliane Lancette

Partie I. Le syndicalisme

I.1. Le contexte

Nos réflexions et nos propositions sur l'évolution nécessaire du syndicalisme doivent s'appuyer sur une analyse du contexte dans lequel agit celui-ci. Pour autant, nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des analyses contenues dans le rapport d'activité et le thème III sur les alternatives économiques et sociales. Nous nous centrerons sur des éléments considérés fondamentaux pour le développement et l'évolution du syndicalisme.

La crise économique, écologique, sociétale, sociale, qui s'est amplifiée avec la crise du capitalisme financier de 2007, perdure. Les multinationales et les milieux financiers, des organismes tels que le FMI ou la BCE, et les gouvernements de la majorité des États, instrumentalisent celle-ci pour accentuer la casse des modèles sociaux et des garanties pour les travailleurs et travailleuses, dans les pays où ils avaient été construits, notamment depuis la fin de la seconde guerre mondiale. C'est le cas dans notre pays où le gouvernement, reniant les promesses du candidat Hollande, poursuit une politique d'austérité, de casse des droits sociaux qui accentue la part de richesses allant au capital au détriment du travail et aggrave les difficultés des jeunes, des salari-es, des sans emploi, des précaires et des retraité-es (cf. thème 3). Bien que certains acquis, résultats de luttes, comme la protection sociale qui représente 30 % du PIB, aient montré leur intérêt comme amortisseurs des crises, ils n'en sont pas moins mis en cause. Les inégalités explosent. Le mouvement syndical doit mieux appréhender les évolutions profondes du monde du travail provoquées par les nouvelles formes du capitalisme qui ont fait disparaître les bassins productifs, les emplois industriels et ont fragmenté le monde salarial. Elles ont développé l'ubérisation de certains métiers, les délocalisations, la réorganisation des centres productifs, l'externalisation à outrance, la multiplication des sous-traitances, les attaques contre les services publics. Cela place les salarié-es en concurrence permanente et provoque l'atomisation des collectifs de travail, l'extension de la précarité, une aggravation de la souffrance au travail, un chômage de masse continu et l'émergence de nouvelles pauvretés.

Ces éléments qui entrainent rupture des solidarités dans le monde du travail, dilution du sentiment d'appartenance à une classe sociale, perte de sens de la lutte syndicale, ... constituent des freins à l'action collective.

A cela, il faut ajouter une répression patronale contre celles et ceux qui osent faire valoir leurs droits.

Un sentiment de dépossession de la maîtrise de son avenir se développe dans une partie importante de la population pour qui la « réforme » que lui vantent les pouvoirs successifs est très souvent synonyme de régressions. Cette situation entraîne une crise de la démocratie avec une distanciation entre les citoyen-nes et les élu-es et amène à une désaffection de plus en plus grande des citoyen-nes pour l'action publique. Lors des élections, les taux d'abstention sont importants notamment dans la jeunesse ou les quartiers populaires. Tout cela participe d'une montée forte et très inquiétante, en France comme dans de nombreux pays européens, de l'influence de l'extrême droite. Le terrain syndical lui-même en est impacté. Notre réponse syndicale passe par la bataille pour nos revendications tant dans le domaine des droits et libertés, que dans le domaine économique ou sur nos métiers.

La crise de l'emploi, la baisse du pouvoir d'achat et de la protection sociale sont des préoccupations légitimement premières de la population et notre syndicalisme travaille, avec d'autres forces, à des solutions. C'est ainsi que des syndicalistes, des économistes, des politiques, des citoyen-nes démontrent que des alternatives à l'austérité sont possibles et nécessaires. Mais ces propositions diverses, que les médias relaient peu, et souvent de manière caricaturale, sont actuellement insuffisamment entendues et soutenues, comme le montrent les résultats électoraux ou la hauteur des mobilisations. Il nous faut travailler, avec d'autres, à les rendre crédibles. La crise de légitimité qui frappe le politique atteint aussi le syndicalisme qui n'est pas perçu comme capable d'améliorer la situation vécue par les citoyens-nes. Notre syndicalisme doit impérativement envisager des pistes pour recréer du lien avec les salarié-es afin de reconstruire un rapport de force plus favorable au mouvement social.

Sur les questions économiques et sociales, des divergences d'analyse syndicales rendent difficiles l'action commune large. Cependant, dans la dernière période, des convergences dans l'action ont pu se réaliser dans la lutte contre l'austérité entre FSU, CGT, Solidaires et parfois FO. Par ailleurs, les mobilisations unitaires importantes ont été possibles dans la lutte contre l'extrême droite ou contre toutes les formes d'intégrisme et les actes terroristes. Des mobilisations se sont développées, dans la jeunesse notamment, autour de préoccupations sociétales et environnementales. De même, au niveau d'établissements, de services, d'entreprises, de secteurs, des luttes unitaires sur des dossiers souvent liés à leur propre situation existent. La FSU doit se saisir de ces opportunités pour développer et élargir l'action revendicative.

Il est à noter que dans la dernière période, un certain nombre de mobilisations de caractère réactionnaire se sont développées (par exemple contre le mariage pour tous).

Ces éléments de contexte imposent des débats et des prises de décisions audacieuses, avec l'objectif de tracer un horizon nouveau, pour un syndicalisme capable d'être force de propositions progressistes et de mener l'action pour répondre aux besoins de la population.

Le paysage syndical

Si la loi de 2008 a profondément réformé les critères de la représentativité syndicale, son influence reste limitée dans l'évolution du paysage syndical. Depuis le congrès de Poitiers, celui-ci a subi quelques ondes de chocs même si, pour l'instant, il n'a pas été fondamentalement modifié, notamment dans la Fonction publique. Dans le secteur privé, le constat est moins net... Si nous sommes toujours confronté-es à l'émiettement, à des taux de syndicalisation trop faibles, nous faisions le constat, lors de notre dernier congrès, que les forces syndicales de notre pays continuaient pourtant à prouver une capacité mobilisatrice importante lorsqu'elles étaient capables d'afficher des revendications et des modalités d'action répondant aux attentes des salarié-es. Mais force est de constater que cette capacité mobilisatrice a, pour le moins, beaucoup diminué pendant les trois années qui viennent de s'écouler, sauf en ce qui concerne les batailles sectorielles (rythmes scolaires, collège, pôle emploi, Assistance Publique de Paris, transports, bibliothèques...).

Plusieurs éléments sont à analyser dans le mouvement syndical au plan national :

- Les convergences entre CFDT et UNSA s'appuient sur une orientation syndicale d'accompagnement des « réformes » sans remises en cause de leur caractère libéral. Elles justifient ainsi leur non engagement dans l'action avec le syndicalisme de transformation sociale.
- La CGT est confrontée à des tensions sur son orientation et son fonctionnement, qui l'ont paralysée pendant de nombreux mois.
- FO poursuit encore trop souvent sa stratégie syndicale solitaire, oscillant entre un discours qui semble ouvrir des possibilités de convergences, puis une fin de non-recevoir à la plupart des possibilités offertes aux propositions de suite d'actions...
- Solidaires n'a pas renoncé à sa volonté d'auto affirmation qui l'a conduit à une grande réticence concernant les perspectives de recomposition syndicale.

Cette situation a été percutée par les changements de règles de représentativité et par le résultat des élections professionnelles (cf. zoom élections dans la Fonction Publique).

Malgré ce constat, la FSU réaffirme la nécessité de réunir les conditions d'un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale.

I.2. Un syndicalisme de transformation sociale, rassembleur, de luttes et de propositions

Dans un contexte dégradé pour les salarié-es et le syndicalisme, il nous faut repréciser les objectifs stratégiques que la FSU doit développer et mettre en avant pour gagner la confiance des personnels et peser pour obtenir de nouveaux acquis pour toutes et tous.

I.2.a. Définir les revendications en y associant les personnels

La première question à travailler est celle du mandatement que se donne la FSU sur les questions touchant aux revendications à mettre en avant. Celles-ci doivent répondre aux attentes des personnels et être construites avec eux, dans chaque contexte particulier, en les articulant avec les besoins sociaux et environnementaux.

Face aux nombreuses mesures qui, pour l'essentiel, remettent en cause les conquêtes sociales, notre fédération doit être une force de contestation et d'opposition. Mais, même dans ces situations, il est décisif que nous soyons en capacité de porter des propositions de transformation argumentées, s'appuyant sur nos valeurs.

Afin de faire sens pour les personnels, les revendications et les formes d'action doivent être lisibles et fédératrices Si nous prenons nos décisions concernant nos mandats au sein de la FSU, il nous faut en permanence avoir le souci d'associer les personnels à cette démarche, à tous les moments du processus portant la revendication : débats dans sa définition, dans la forme d'action à mettre en œuvre, dans le suivi de négociations, dans l'appréciation finale du résultat... Les réunions d'informations syndicales, les consultations, les assemblées générales démocratiques sont à développer pour cela et à mettre en œuvre à tous les niveaux, particulièrement au niveau local. Nous déterminons nos mandats en totale indépendance par rapport aux pouvoirs politiques et aux partis, quels qu'ils soient et à tous les niveaux.

I.2.b. Porter nos propositions alternatives dans une optique de transformation sociale

Pour sortir de la crise tout en préservant les conquêtes sociales et en permettant aux salariés d'acquérir de nouveaux droits, nos propositions alternatives aux choix dominants français ou européens se situent dans une logique de transformation profonde de la société favorisant la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux, le renforcement des solidarités. L'enjeu, c'est d'en convaincre les salarié-es et les citoyens-nes en rendant cette démarche crédible, ce qui n'est pas chose facile. Une grande partie des «hésitations » à s'engager dans l'action se trouve pourtant là.

La FSU doit se doter d'un projet syndical fort, d'une visée, d'un plan d'avenir. Compte tenu de son champ et de ses caractéristiques d'organisation syndicale, elle ne saurait construire seule des alternatives sur le champ économique, social, environnemental. C'est sur la base de son projet que la FSU doit travailler avec celles et ceux qui sont disponibles à cette démarche : syndicats, associations, politiques, etc., chacun restant dans son rôle. L'important est que les prises de positions ne soient pas dictées de l'extérieur et que le mouvement syndical ne puisse être récupéré ou instrumentalisé.

I.2.c. Développer l'unité syndicale

L'unité d'action est toujours un facteur de mobilisations importantes dès lors que les revendications et les formes d'action proposées répondent aux attentes des personnels et qu'elles ne bloquent pas une poursuite de l'action. Les salariées reprochent souvent aux syndicats leur division et aspirent aussi à autre chose que de l'unité conjoncturelle. S'il y a doute sur celle-ci, il y a réticence à leur engagement dans l'action proposée ou tentative de mise en place d'autres cadres de mobilisation. (...)

Si l'unité syndicale doit être recherchée prioritairement, il ne faut pas en occulter les difficultés et notamment celles de la maintenir avec une plate-forme claire et autour de modalités permettant de rassembler et d'engranger des résultats. Elle n'a évidemment de sens que si elle se donne ces objectifs.

Elle est souvent plus facile et plus évidente au plus près du terrain et plus difficile au plan interprofessionnel. Il importe de s'appuyer sur le terrain et les mobilisations engagées pour surmonter ces difficultés...

Le souci de l'unité d'action ne doit pas cependant se traduire par la paralysie du mouvement. Dès lors que les conditions de l'unité ne sont pas réunies, la FSU ne saurait s'interdire soit de prendre seule ses responsabilités, soit d'être partie prenante de configurations réduites sur des revendications affirmées et une stratégie plus déterminée, sans exclure a priori de formes d'action et en ayant le souci de renforcer la dynamique de mobilisation. Son souci doit cependant toujours être d'impulser des mouvements à vocation majoritaire capables de rassembler pour gagner.

Reprise d'éléments adoptés à notre congrès de Lille (2010) et réaffirmés à Poitiers (2013).

I.2.d. Comment définir les formes d'action à mettre en œuvre ?

Pour obtenir des avancées ou bloquer des reculs pour les personnels, le service public, les usager-es, nous avons besoin de rapports de forces à même de nous faire gagner. Pour cela, nous nous appuyons sur notre légitimité syndicale mais aussi, surtout, sur ces mêmes personnels et sur les usagers. Nous cherchons à les mettre en mouvement quand cela est nécessaire et à les associer aux débats, aux prises de décisions, à la construction et la conduite de l'action. Des pratiques syndicales favorisant le contact direct au plus près des lieux d'exercice des personnels sont des leviers pour engager le débat, faire un état des préoccupations, convaincre et construire les actions nécessaires. Nous devons montrer notre détermination à avancer avec elles et eux pour gagner, en proposant des actions dont

Nous devons montrer notre détermination à avancer avec elles et eux pour gagner, en proposant des actions dont ils/elles peuvent se saisir tout en montrant la hauteur du rapport de force à construire. Nous devons être présent-es sur tous les fronts. Au plan interprofessionnel et FP où se jouent nombre de questions revendicatives, nous cherchons, à construire des dynamiques de rassemblement les plus larges.

Dans le même temps, nous devons développer la même stratégie au niveau des secteurs professionnels, ancrant ainsi un syndicalisme professionnel dynamique propre à prendre en charge de manière offensive les préoccupations des personnels. Dans le contexte général dégradé, cela peut jouer un rôle dans une optique de reconstruction de la confiance et des capacités à mobiliser.

Pour un syndicalisme à vocation majoritaire, il est important d'entraîner une majorité de salarié-es dans l'action. Force est de constater que depuis quelques années, les grèves auxquelles nous appelons (seul-es ou avec d'autres) sont rarement majoritaires. Personne ne peut s'en satisfaire.

La grève est un moyen essentiel de mobilisation permettant l'expression et la construction d'un rapport de force à travers la mise en action des personnels. Dans une période difficile, les grèves « minoritaires » peuvent jouer un effet de révélateur et d'entraînement. La légitimité des différentes formes d'action est celle perçue par les personnels et l'opinion. Nous devons veiller à la recherche de modalités permettant l'engagement d'un maximum de salarié-es dans l'action. Il est indispensable de concevoir et construire les mouvements revendicatifs dans la durée en articulant différentes formes de l'activité syndicale (réunions, rassemblements, pétitions, votations, interventions auprès d'élu-es et dans la presse, manifestations, grèves, ...), avec l'objectif de construire des mouvements massifs permettant d'obtenir satisfaction.

La FSU doit exiger l'abrogation de l'amendement Lamassoure et des dispositifs du type service minimal d'accueil qui représentent des freins importants aux mobilisations.

A l'échelle européenne, d'autres formes d'actions ont émergé ces dernières années (occupations de places, de lieux stratégiques, manifestations de masse hors temps de grève...). Le mouvement syndical, le mouvement social dans notre pays doivent réfléchir à celles-ci.

Quand il y a convergence, les mobilisations doivent être construites avec des associations ou des collectifs (type collectif de défense et de développement des services publics, CAC (dette), collectifs sur les retraites, collectifs Stop TAFTA, « Nous ne céderons pas », ...). C'est par son activité quotidienne, articulée à une perspective de transformation sociale, que le syndicalisme peut, sans risquer de perdre son indépendance, élargir aux sphères politiques et associatives le périmètre de ses coopérations et actions.

I.2.e. Le « dialogue social » et la négociation

Dans les relations sociales officielles, l'obligation de dialogue et de négociation est instituée. Nous devons être en capacité d'en tirer de premiers bilans. Pour la FSU, ces phases du dialogue social doivent être le débouché d'un rapport de force en mouvement, construit dans le temps et par tous les moyens (grèves, manifestations, pétitions, interpellation, débat public, ...). La FSU doit pleinement prendre sa place dans le dialogue et les négociations sociales tout en affirmant sa volonté de transformation sociale. Pour elle, le dialogue social doit constituer non pas un leurre, mais de véritables négociations débouchant sur des avancées pour les personnels. Aujourd'hui, les instances de gestion dans le cadre d'un fonctionnement démocratique des services publics sont mises à mal, notamment par la politique d'austérité et la gestion managériale. La FSU doit être vigilante pour que le «dialogue social » ne soit pas un moyen d'instrumentaliser les organisations syndicales pour mettre en œuvre une réforme libérale de l'Etat.

La FSU doit développer des outils d'informations rapides et efficaces, en interne comme en externe, créant un lien permanent avec les personnels pour les informer de l'état du débat, les y associer et permettre la mobilisation, notamment en cas de « blocages ». C'est le débat avec eux qui doit nous aider à définir nos choix. La FSU doit avoir la préoccupation de construire un front syndical unitaire sur ce terrain.

Elle peut être en situation de signer des accords s'ils actent des avancées pour les personnels dans le sens de ses mandats.

La situation des services publics et de ses agent-es sont en partie déterminées par la loi. Nous devons interpeller les parlementaires ou les groupes parlementaires à chaque fois que c'est nécessaire pour leur faire connaître nos analyses.

ZOOM: Élections professionnelles Fonction Publique 2014

Pour la première fois en décembre 2014, l'ensemble des personnels des trois versants de la Fonction Publique ont été appelés à élire leurs représentant-es dans les instances locales et nationales. Néanmoins, la participation est restée trop faible, s'établissant à 52 % environ. L'abstention a été forte même chez nos syndiqué-es. Les modalités de vote, en particulier le vote électronique, le faible investissement de l'administration dans la publicité faite au vote expliquent en partie ce taux d'abstention. Cela a pénalisé particulièrement l'Education nationale. Mais le contexte, l'absence de perspectives offertes aux agent-es et l'impuissance du syndicalisme à obtenir des améliorations significatives de carrières, emplois, conditions de travail ont sans doute pesé également. Dans ce cadre, la FSU doit s'interroger sur ses propres responsabilités et sa lisibilité.

À l'issue de ces élections, la FSU n'a pu atteindre les objectifs prioritaires qu'elle s'était fixés : redevenir la première fédération de la Fonction Publique d'État et gagner sa représentativité dans la territoriale. La baisse de cinq points dans certains secteurs de l'Éducation a fait que la FSU est restée deuxième à l'État derrière FO, même si elle confirmait largement sa première place à l'Éducation. Cette dernière fait la force de notre fédération, dont elle constitue la colonne vertébrale, mais, de ce fait, les aléas des résultats dans l'Éducation pèsent lourdement sur l'ensemble de sa position dans le champ de la Fonction publique. À ce titre, le scrutin de 2014 doit être regardé comme plutôt ambivalent, le recul à l'Éducation s'étant accompagné d'un maintien à l'Agriculture, d'une augmentation de l'implantation de notre fédération à la Justice, la Culture, la Caisse des dépôts et consignations et d'une assise plus large qu'en 2008 du fait de sa présence dans davantage de ministères. La prise en compte des résultats de 2012 des agent-es publics de Pôle Emploi a aussi joué dans le maintien de la position de la FSU dans la FPE.

Dans la territoriale, dont les effectifs ont beaucoup crû depuis une trentaine d'années, la FSU, bien qu'ayant progressé, n'a pu obtenir le score nécessaire pour être représentative, du fait notamment d'une implantation trop limitée et de la difficulté à présenter un grand nombre de listes : un-e agent-e sur cinq environ a été concerné-e par les candidatures FSU. La photographie de l'implantation des syndicats nationaux de la FSU montre qu'il y a une importante marge de progrès possible. La fusion des syndicats de la territoriale devrait permettre de progresser, avec l'aide des syndicats nationaux en lien avec les territoriaux ainsi que celle des SD.

Au-delà des évolutions de notre fédération, le constat des bougés dans le paysage syndical de la Fonction publique fait apparaître des différences entre les secteurs, rendant difficile une analyse globale. Dans l'Éducation, c'est FO qui a tiré le plus de profit des élections, dans le premier comme le second degré, les syndicats les plus « radicaux » comme SUD Éducation ou la CGT Éduc-action maintenant leur score ou perdant du terrain tandis que le bloc UNSA – SGEN demeurait à l'équilibre. Dans l'ensemble de la FPE, la hiérarchie syndicale n'est pas radicalement modifiée, cinq

organisations offrant des scores assez proches. Deux tendances se dégagent : celle du vote FO dans des secteurs comme l'Éducation, celle d'une progression de l'UNSA dans d'autres, phénomènes pouvant traduire d'un côté l'insatisfaction des agent-es devant leur situation et des formes de repli sur un statu quo rassurant, de l'autre l'adhésion à des formes de compromis apportant quelques évolutions ou empêchant des dégradations. Dans la FPT non plus, on ne constate pas de bouleversement du paysage syndical, mais on peut noter l'affaiblissement de la CGT qui passe, pour la première fois depuis 1995, sous la barre des 30 %.

Ces résultats complétés par une analyse fine secteur par secteur devront conduire à resserrer le lien avec les agent-es, améliorant la visibilité de la FSU en tant que fédération, travailler dans la FP à des évolutions qui ne soient pas source d'inquiétudes et apportent des améliorations dans le domaine du travail, des carrières et des rémunérations, en s'appuyant sur des mobilisations construites avec les personnels.

Il faut obtenir le retour du vote à l'urne sur le lieu de travail, dans les secteurs qui le souhaitent, selon les modalités qui favorisent la participation du plus grand nombre, y compris le vote papier (bureaux ou sections de vote partout où c'est possible).

1.3. L'avenir

I.3.a. Nécessité de renforcement de la FSU pour peser sur le syndicalisme d'aujourd'hui et préparer l'avenir Le syndicalisme de transformation sociale progressiste sort affaibli des élections de décembre 2014. Travailler à son développement et à sa dynamisation passe par un nécessaire renforcement de la FSU et de chacun de ses syndicats. Cela nécessite d'agir conjointement et concomitamment sur plusieurs plans : intervenir au plus près des personnels avec la volonté de développer et d'améliorer les services publics pour qu'ils répondent mieux aux besoins de la population, développer l'ensemble des structures et des syndicats de la FSU à partir de l'assise forte constituée par l'ancrage de la plupart sur les différents métiers, gagner en représentativité sur l'ensemble des secteurs et notamment dans la fonction publique territoriale (rappel des statuts FSU : « Elle est ouverte à des syndicats nationaux qui interviennent dans l'un des secteurs des fonctions publiques »).

Notre orientation pour un syndicalisme de transformation sociale progressiste alliant contestations, propositions, négociations et actions, doit être portée plus fortement et les avancées obtenues actées. La construction du rapport de force nécessaire pour déboucher sur des luttes victorieuses doit nous amener à améliorer nos liens avec les professions pour mettre en œuvre un véritable syndicalisme de terrain, de masse et d'adhésion. La FSU doit mieux porter à la connaissance des professions le résultat de ses luttes qui sont autant de raisons de susciter l'espoir en un avenir meilleur. La communication, tant à l'externe qu'à l'interne, doit donc être fortement développée pour rendre visibles, lisibles nos analyses, nos propositions et les réponses obtenues suite aux luttes engagées. Des améliorations ont été apportées mais elles se diffusent encore trop insuffisamment jusqu'aux personnels ou sont encore trop codées pour être facilement appréhendables par toutes et tous

Les mandats de la fédération sont autant de perspectives d'avenir, de constructions alternatives qu'il nous faut discuter et débattre avec l'ensemble des personnels pour les rendre crédibles, les améliorer et envisager, avec elles et eux, la manière de les porter. Le contact direct avec celles et ceux que nous représentons est le seul moyen d'élargir l'audience de la fédération et de ses syndicats. Renforcer la fédération passe par le renforcement des syndicats nationaux au travers de campagnes d'opinion, d'adhésion... Cela passe aussi par le développement des sections fédérales locales, d'établissement, de service, des secteurs thématiques et la dynamisation des sections départementales et des CFR.

La multiplicité des champs d'intervention de la FSU et les différents niveaux auxquels ils s'exercent nécessitent des expertises de plus en plus poussées et des forces militantes de plus en plus importantes. Il faut mettre en synergie l'ensemble des forces et des compétences présentes dans les différents syndicats de la fédération et dans les différentes structures pour faire de la FSU une actrice incontournable à tous les niveaux. Débats, partages et mutualisations sur l'ensemble des dossiers sont indispensables pour la construction du projet fédéral.

C'est seulement avec une FSU forte, rassembleuse, dynamique que nous serons en position favorable pour défendre les personnels et les services publics. Mais, c'est aussi ce qui nous permettra de travailler avec nos partenaires à des réflexions et actions communes et à des processus progressifs d'unification syndicale pour rassembler et dépasser un paysage syndical éclaté et divisé.

I.3.b. De Poitiers...

En rappelant notre visée originelle d'unification du mouvement syndical, en s'appuyant également sur les initiatives communes intersyndicales, le congrès de Poitiers s'était donné l'objectif d'amplifier le débat avec les salarié-es autour de l'enjeu que constitue l'avenir du syndicalisme de lutte et d'intensifier le travail de construction d'un nouvel outil syndical, notamment par la mise en place de groupes de travail thématiques permanents et de comités de coordination intersyndicale.

Le contexte général, qu'il soit politique ou syndical, n'a pas contribué à rendre concrètes et à dynamiser les ambitions affichées. Paradoxalement, les difficultés rencontrées par le syndicalisme de transformation sociale pour créer le rapport de force afin de s'opposer aux multiples visages des politiques libérales ont, sans aucun doute, contribué à rendre les débats sur la construction d'un nouvel outil syndical plus lointains.

Le renouvellement, dans des conditions difficiles, de la direction nationale de la CGT en 2013, comme sa crise interne en 2015, ont freiné la démarche entreprise entre nos deux organisations au plan national comme au plan départemental (avec les SD 14, 38, 93 et le CFR Bretagne sur la thématique de la fiscalité).

Le positionnement de Solidaires, écartant actuellement une stratégie d'unification, a constitué un frein évident aux échanges et à la réflexion commune sur l'avenir du syndicalisme.

Enfin, la campagne pour les élections professionnelles de décembre 2014 a conduit à une certaine «anesthésie» du débat.

Dans ce contexte difficile, la FSU cherche néanmoins à construire des initiatives intersyndicales au plan national, régional et départemental. Par exemple : les journées contre l'extrême droite dans un cadre FSU-CGT-SOLIDAIRES-UNEF-FIDL-UNL, le texte « suite du 11 janvier » qui intègre un arc unitaire plus large CGT-CFDTUNSA-SOLIDAIRES-CGC-CFTC-FSU, la construction unitaire du groupe des 9 chez les retraité-es (UCR CGT-FOCFTC-CGC-UNIRS Solidaires-FGRFP-SFRN-FSU-LSR et UNRPA), les initiatives anti austérité unitaire depuis avril 2015, le stage de l'intersyndicale Femmes...

La volonté de faire ensemble, sur des bases claires, continue de trouver un écho.

De même, dans certains secteurs, dans certaines régions, il convient de prendre en considération la constitution de listes communes aux élections professionnelles et d'en apprécier l'efficacité.

Le bilan depuis Poitiers se doit donc d'être apprécié de manière nuancée. Si les outils proposés par le congrès de Poitiers n'ont pas réellement émergé, les réussites, certes modestes, les expériences conduites sur le terrain, notamment dans le domaine sociétal, doivent être considérées comme autant de points d'appui et de progrès au service du projet de construction d'un nouvel outil syndical qui reste à inventer, mais qui doit constituer une réelle priorité face aux politiques libérales.

I.3.c ... au Mans

Nous nous situons dans une démarche qui propose aux organisations et aux salarié-es qui le souhaitent de débattre ensemble, à tous les niveaux, de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire, permettant une avancée vers l'unification du syndicalisme.

La FSU s'engage dans cette dynamique sur la base d'objectifs clairs : il s'agit de contribuer, dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, porteur de propositions offensives et novatrices, attaché à construire les mobilisations et les rapports de force nécessaires pour faire aboutir ses revendications.

A cet effet, la FSU entend poursuivre et accentuer son travail avec la CGT et Solidaires, sans mettre de limites sur les forces qui pourront participer à cette construction. Cette démarche doit être appliquée à tous les échelons de la vie syndicale, du national au local, de l'interprofessionnel au catégoriel. Elle articule la mise en place de formes d'actions unitaires et d'un travail d'analyse et d'initiative communs (formation, documents communs, initiatives en direction des autres OS...) Elle peut se concrétiser par une forme d'association entre nos structures syndicales.

C'est par un travail intersyndical, inter fédéral régulier, à tous les niveaux, mais notamment au plus près du terrain, sur des dossiers concrets, en lien permanent avec la recherche d'action commune, que nous arriverons à dépasser les différences d'appréciation, les réticences, les a priori et à construire du commun. Cela passe par un travail à des collaborations entre organisations, plus étroites et plus permanentes, en avançant avec celles qui le souhaitent, sans exclure quiconque. Cela nécessite notamment d'impulser à tous les niveaux un débat sur les enjeux auxquels le syndicalisme est confronté dans notre pays, ses pratiques, ses stratégies. Les initiatives doivent se poursuivre et se multiplier, la construction de revendications communes et de coopérations pérennes doivent s'intensifier. Cela peut passer par l'élaboration d'un corpus revendicatif commun.

Il nous faut mieux cerner les sujets d'inquiétude, les éventuels points de blocage (crainte d'une perte de syndiqué-es, affaiblissement du syndicalisme de métier, différences de périmètre dans le travail intersyndical selon les secteurs, prise en compte du pluralisme, etc.), et réfléchir à la façon d'impliquer les syndiqué-es dans le débat.

La FSU proposera à ses partenaires syndicaux la mise en place de groupes thématiques sur des sujets précis (protection sociale, formation/emploi, sécurisation des parcours professionnels, travail...) en cherchant à y associer au maximum

les salarié-es, et dont l'objet pourrait être de dégager des mandats et expressions partagés pour déboucher sur des interventions, initiatives et actions communes.

La FSU fait la proposition que cela débouche sur la mise en place, partout où ce serait possible, de comités permanents de coordination intersyndicale faisant régulièrement le point des travaux réalisés et impulsant le nécessaire débat avec les salarié-es sur les évolutions d'une structuration plus unifiée.

Là où des dynamiques unitaires ont été construites avec d'autres organisations syndicales et s'il y a consensus de tous les syndicats de la FSU concernés au niveau local et national, la FSU et ses syndicats peuvent envisager l'élaboration de listes communes qui doivent être la concrétisation d'un travail syndical commun.

Le congrès mandate le CDFN pour rendre publiques et faire connaître aux organisations syndicales, notamment CGT et Solidaires, les propositions issues de son congrès visant au renforcement des liens entre organisations syndicales.

La FSU doit continuer à avoir le souci permanent d'associer tous ses syndicats nationaux, leurs syndiqué-es, à cette réflexion et cette démarche, et cela à tous les niveaux et notamment sur les lieux de travail. C'est en apprenant à travailler ensemble que nous participerons à la construction de cet outil. Chaque année, il en sera fait un bilan d'étape devant le CDFN, diffusé dans la fédération.

Afin d'inscrire toutes ces démarches dans un processus combatif qui réponde aux attentes des personnels, la FSU doit garder le souci de son propre développement en termes d'activité, de syndicalisation et de résultats aux élections professionnelles dans l'ensemble des secteurs de la Fonction Publique.

Partie II. La FSU

Le congrès de Poitiers avait pointé la nécessité de faire évoluer le fonctionnement de la FSU pour tenir compte des évolutions en profondeur de l'organisation et des missions de la Fonction Publique : « L'ensemble de ces éléments doit impulser une réflexion permettant à la Fédération de construire des réponses adaptées ».

Les politiques publiques conduites sous le seul sceau de l'austérité, dénoncées dans le thème III, nécessitent une intervention de la FSU lisible, rassembleuse, ouvrant d'autres perspectives pour les services publics et ses personnels. Si la mise en place de coordinations par champ professionnel a conduit à un rapprochement entre les syndicats nationaux dans la fonction publique territoriale, ailleurs (sauf à la justice), elle n'a fonctionné que dans le cadre des élections professionnelles. Elle ne s'est pas suffisamment traduite par un travail continu, par une amélioration de la lisibilité d'une position FSU. C'est particulièrement important dans le contexte de la réforme territoriale et de l'Etat. Au plan régional, c'est indispensable pour que la FSU puisse favoriser l'action des SN et se doter de mandats dans les instances où elle siège.

II.1. Réforme territoriale : quelles conséquences sur l'organisation de la Fédération (SD CFR) ?

La loi Notre aura un impact très fort sur le fonctionnement de la FSU.

La plupart des CFR, instances régionales, vont voir leur périmètre redéfini. Ce changement entraînera des modifications importantes de l'activité militante. Dans un premier temps, la FSU devra mettre en place un fonctionnement transitoire pour s'adapter aux multiples modifications en ayant le souci de maintenir des lieux de débats de proximité.

Dans plusieurs régions, les CFR concernés par une fusion de régions ont anticipé en coordonnant leurs réflexions et leurs interventions. Les sections départementales des anciennes régions peuvent décider de la pertinence d'une coordination entre elles, dans le respect des principes fédéraux. Cette coordination travaille en lien étroit avec le CFR en contribuant à son mandatement. Les moyens dont disposent les CFR devront prendre en compte cette organisation pour en assurer son fonctionnement. Un bilan annuel du fonctionnement de ces coordinations, et plus largement des CFR, sera fait lors des journées des SD et CFR du mois de mai.

Par ailleurs le développement des métropoles doit être pris en compte dans notre réflexion.

D'autre part, pour le champ de l'Education, ce qui existait dans 3 régions regroupant plusieurs académies va se multiplier. Enfin, une série d'instances régionales dans lesquelles la FSU occupe toute sa place (CESER, SRIAS, CREFOP...) vont être fusionnées. Quelle conséquence sur le fonctionnement fédéral et les moyens financiers? La FSU doit également s'assurer que ces fusions n'auront pas d'impact négatif sur sa représentativité en particulier, dans les CESER. Elle suivra ces évolutions et les conséquences sur les moyens de fonctionnement. Concernant le CDFN, il est nécessaire de tenir compte des nouvelles appellations, suite à la réforme des académies, afin de préserver la place des sections départementales.

II.2. Dialogue social

II.2. a. Modalités de prise de décision sur les accords Fonction publique

Au sein de la FSU, les modalités de prise de décision se font selon la « règle des 70 % » : une décision ne sera prise que si elle recueille 70 % des suffrages exprimés comptabilisant les Pour, Contre, Abstentions. Cette disposition statutaire a été adoptée à 95 % des voix lors du congrès fondateur de 1994.

Unique dans le paysage syndical français, cette règle répond à une nécessité de dépasser la simple juxtaposition de points de vue différents, et fait le choix de développer des pratiques de recherche de synthèse, ou accords les plus larges possible pour avoir des mandats les plus partagés et plus efficaces dans leur mise en œuvre.

La FSU est profondément attachée à ce principe, moyen privilégié de chercher à obtenir en son sein des positions partagées et donc portées par le plus de militant-es possibles. Elle ne le remet pas en cause.

Pour autant, à l'issue de négociations, la question de la signature des accords avec le gouvernement dans la Fonction publique est posée. Le principe de vote dit « binaire », POUR ou CONTRE, interpelle la conception de la construction de synthèse fondatrice du fonctionnement de la FSU.

Des votes sur des accords de ce type, ne concernant pas que des accords salariaux, ont déjà eu lieu avant la loi de 2010 découlant des accords de Bercy. Cependant, les votes sur les accords « résorption de la précarité » (« Sauvadet », en 2011) et « Qualité de vie au travail » (QVT) en 2015 ont conduit la FSU à ne pas signer (votes en BDFN avec respectivement 58,7 % et 55,56 % de votes Pour, 36,9 % et 44,4 % de votes Contre).

Par ailleurs, les règles du dialogue social et de représentativité tendent à multiplier ce type de situation. Ces éléments appellent la fédération à examiner la situation pour mieux l'anticiper et la résoudre, sans être en rupture avec les principes qui ont présidé à l'écriture des statuts de la FSU.

Pour ce type de vote :

- Il faut mieux anticiper le nécessaire débat contradictoire en proposant des modalités de concertation le plus en "amont" possible et pas seulement au moment de la décision à prendre. Toutes les composantes de la fédération doivent se saisir de ce débat en amont.
- On doit privilégier systématiquement le vote en CDFN pour avoir une représentativité plus large que celle induite par la taille restreinte du BDFN.
- Avant la prise de décision, le CDFN doit élaborer une appréciation politique partagée, soumise au vote. Il peut ensuite procéder à un vote indicatif afin de connaître le mandatement de l'ensemble des composantes. Enfin, il prend sa décision finale. Les modalités de ce dernier vote sont définies par les statuts et le règlement intérieur. Le congrès mandate le CDFN pour modifier le règlement intérieur afin, pour ce type de vote, de ne comptabiliser que les votes en POUR et CONTRE dans le calcul des suffrages exprimés.

Le SNUTEFI, unique syndicat de la FSU représentatif dans une branche professionnelle, fixe en son sein les modalités de décision au titre de la FSU concernant les accords de branche.

II.2.b. Participation aux instances (CREFOP, CESER, CHS-CT, action sociale...).

Alors que la FSU et ses SN entendent y prendre toute leur place, nombre des instances de concertation et de négociation mises en place dans le cadre d'une déconcentration et d'une décentralisation accrues, ne fonctionnent pas aujourd'hui de manière satisfaisante (consultation tronquée et orientée, prérogatives contestées...). CREFOP, CESER, action sociale et CHSCT nous donnent autant d'exemples d'instances dont la FSU demande que le fonctionnement soit modifié et amélioré.

La FSU demande que la transformation des autorisations d'absence en décharge d'activité pour participer à des instances ou des réunions à l'initiative de l'administration (dont les CESER) soit une possibilité ouverte dans l'ensemble des champs des fonctions publiques et ne soit plus laissée à discrétion des employeurs.

CREFOP

La Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a créé les CREFOP. La FSU demande que sa représentativité soit expressément reconnue dans cette instance.

L'expression, souvent convergente, des OS de salarié-es (notamment la CGT) sur les questions de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'orientation, doit permettre d'aller plus loin dans le travail à conduire ensemble face aux politiques régionales (groupe de travail permanent en vue de l'élaboration de propositions communes...).

La FSU demande la mise en place de réels espaces d'échanges et de dialogue, notamment sur l'élaboration de la carte des Formations Professionnelles. De même, le rôle et la place des CAEN se doivent d'être renforcés. Pour les CREFOP, la FSU doit agir pour que tous les syndicats nationaux concernés puissent participer à tous les groupes de travail.

CESER

Dans un certain nombre de régions, la représentation de la FSU dans les CESER est limitée à un-e seul-e représentante, le-la mettant dans une situation assez peu confortable.

La baisse de l'audience de la fédération dans le champ éducatif, sa percée limitée dans la territoriale, la nouvelle carte des régions risquent d'amplifier cette trop faible représentation.

Une étude sur les autorisations d'absence et les décharges pour activité dans les CESR doit être conduite de façon d'autant plus nécessaire que la taille des nouvelles régions augmentant, l'ampleur des difficultés liées à l'éloignement va suivre le même chemin.

CHSCT

La loi du 5 juillet 2010 a étendu le champ des CHSCT à toutes les fonctions publiques. Elle donne aux représentant-es des personnels de nouvelles prérogatives et de nouveaux droits (droit de visite, devoir d'alerte, pouvoir d'enquête...). Or, ces droits ne sont pas toujours faciles à exercer. Les entraves existent dans une Fonction publique qui n'a pas la culture du CHS-CT et qui fait preuve de trop peu de volontarisme. Pour autant, la FSU mettra tout en œuvre pour que la loi s'applique pour que les obligations de l'employeur en santé au travail soient respectées et que les représentant-es du personnel puissent défendre des revendications sur le travail et la santé qui prennent en compte les réalités du terrain et l'expertise des salarié-es. Elle poursuivra sa politique de formation et d'information en lien avec les actions afin que tous les agent-es puissent se saisir de ces instances.

Le questionnement sur la travail et la santé au travail doit irriguer notre activité syndicale. Le travail dans les CHSCT doit être un outil au service de l'action syndicale. Nous devons veiller à ce qu'il ne soit pas instrumentalisé par l'administration qui voudrait exclusivement le centrer sur les urgences à traiter. Les CT doivent demander des analyses aux CHSCT pour enrichir l'argumentation.

Action sociale

Les CAAS, SRIAS et FIPH-FP sont des instances qui traitent de questions concernant directement les personnels. Une diffusion plus régulière à l'échelon départemental et régional du travail des représentant-es de la FSU dans ces instances en direction des syndiqué-es et des personnels permettrait d'améliorer la visibilité de la fédération.

II.3. Améliorer la lisibilité de la FSU: quelles évolutions de notre communication?

II.3.1. La communication, quelles évolutions?

La communication de la fédération s'appuie sur plusieurs outils :

- Au niveau local, nombreux sont les départements qui disposent d'une publication papier, qui nécessite un investissement important tant financier qu'en temps militant.

La plupart des SD utilisent également l'outil web dans l'espace qui leur est réservé [département].fsu.fr. Ces deux supports peuvent être enrichis par une lettre électronique de la fédération. La FSU doit proposer aux SD d'avantage d'outils pour les publications numériques (visuels, maquettes...).

C'est la même chose pour les CFR, mais peu disposent d'une publication papier, la structuration limitée de cet échelon bridant l'exercice.

Il y a de forts enjeux dans la communication locale pour lesquels la formation syndicale doit jouer tout son rôle.

- Au niveau national, la FSU dispose de la revue « Pour » et du site fsu.fr, site d'information de la fédération, d'un centre de ressources pour les militant-es, notamment par le biais de l'extranet, ou encore portail d'accès aux sites des SN. Il n'y a pas eu d'étude de lectorat de « Pour » depuis de nombreuses années. La dernière faisait apparaître de grandes disparités selon le syndicat national d'adhésion. Moins le SN publie, plus la lecture de « Pour » est importante. Ce sont aussi les adhérent-es des syndicats les plus récents dans la fédération qui avaient la meilleure lecture de « Pour ». Pour autant, la pertinence d'une telle étude n'est pas garantie. La rédaction de POUR doit se nourrir des travaux des secteurs et des SN. Afin d'élargir son électorat et pour être à l'image de la fédération et des syndicats nationaux qui la composent, le titre de la revue « POUR l'éducation, l'enseignement, la recherche et la culture » doit être changé (par exemple « POUR les services publics »).

Pour que la FSU soit plus lisible, il faut d'une part que la fédération poursuive les campagnes de communication nationale auprès des médias (presse, TV, radio), qu'elle se développe sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram...) et que d'autre part les syndicats nationaux développent leur propre communication en précisant systématiquement leur appartenance à la fédération en utilisant les visuels de la fédération et notamment son logo. Aujourd'hui, les jeunes générations de collègues et de futur-es collègues sont plus présentes sur les réseaux sociaux que devant les médias de masse. Nous devrions accentuer nos efforts sur ces supports pour développer une communication plus réactive et plus interactive. Des analyses de fond sont produites par des camarades de l'Institut de la FSU, de la fédération ou des SN, dans les revues, les ouvrages ou les rapports. Mais ces contenus gagneraient à exister de plus en plus sous deux formats : numérique et papier.

Pour les contenus en ligne, il convient d'étudier les bilans d'audience des sites des SN, de la FSU nationale mais aussi des sites des SD et CFR.

Comme au niveau local, l'articulation entre publication papier et site web doit être travaillée dans le sens d'une meilleure compréhension et complémentarité.

Sur le fond, une FSU plus visible, ce sont également des communiqués de presse, des analyses et des travaux en secteur auxquels participent activement les camarades des SN et des SD et une coordination entre secteurs, SN et de la fédération plus soutenue afin de ne pas diluer nos forces militantes.

Au-delà de nos sites internet (FSU nationale, SD, SN, ...), de nos revues, c'est à travers les citations et les liens numériques entre l'ensemble des articles et contenus produits et édités que nous devrions parvenir à améliorer le référencement et la lisibilité de notre fédération, de ses valeurs, de ses mandats et de ses actions.

II.3.2. L'éclairage des élections professionnelles de 2014

Au cours de l'année des élections professionnelles, les syndicats nationaux ont tous adjoint le suffixe FSU à leur sigle pour signifier leur appartenance à la fédération. Cependant l'association du sigle de la fédération avec celui des syndicats historiques n'est pas encore identifiée auprès de tou-tes les collègues et ce travail doit se poursuivre dans les SN sur la forme (logos et chartes graphiques coordonnées), sur le fond, et à travers de nouveaux moyens.

Une étude détaillée menée dans plusieurs SN montre que l'intérêt des agent-es pour les instances paritaires, manifesté dans la participation aux différents votes, est inversement proportionnel à la distance de ces instances avec leur exercice professionnel quotidien : on vote plus facilement pour sa CAP ou son comité technique de proximité que pour la CAP nationale ou pour le CT ministériel. L'articulation et le lien pour l'électeur ou l'électrice entre son SN qui va traiter le sujet et la fédération qui va se présenter aux élections manque de lisibilité. Il faut rendre lisible, de manière fédérale, l'ensemble des instances où plusieurs SN siègent (Compte-rendus, interventions...).

La campagne de la FSU pour les élections professionnelles a été centrée sur le rôle des services publics et de leurs agent-es, axe fort de notre corpus revendicatif. Mais fort ne signifie pas pour autant qu'il ait permis de se distinguer et de se démarquer des autres fédérations candidates. La FSU est encore trop assimilée au champ éducatif. Nous devrions mettre en place des actions de communication spécifiques pour réaffirmer notre présence dans l'ensemble de la fonction publique d'Etat ainsi que dans la fonction publique territoriale.

II.4. Être adhérent-e et militant-e à la FSU:

II.4.a. Rendre l'appartenance à la FSU concrète, lui donner du sens

Un-e salarié-e adhère à son syndicat national, il-elle devient membre de la FSU. L'identification syndicale de la grande majorité des syndiqué-es est d'abord, et parfois exclusivement, liée à ce syndicat national.

Nous devons passer de l'appartenance implicite à la FSU à l'appartenance consciente. Chaque adhérent-e doit connaître sa fédération, disposer des éléments qui lui permettent de comprendre son champ d'intervention, ses mandats, son fonctionnement, ses publications, ses ressources et ses militant-es. Cette démarche s'impose pour chaque nouvel-le adhérent-e. Pour gagner en efficacité et lisibilité, il convient de préciser les questions qui relèvent de l'activité fédérale (ex : Fiscalité, Protection sociale, international, féminisme, liberté-droits...).

Chaque structure fédérale ou de syndicat national doit se doter d'outils de communication, de formation permettant d'atteindre cet objectif (brochure d'accueil nouvel-le adhérent-e, documents à l'occasion d'élections, de congrès...).

II.4-b. Répondre aux besoins de moyens militants à tous les niveaux de la fédération

Si se doter de mandats est essentiel à la vie syndicale, les moyens humains, financiers et matériels dont disposent la fédération et ses syndicats nationaux sont déterminants pour leur mise en œuvre.

II.4.b.1. Difficulté de militer

Ces dernières années ont été marquées par un repli sur soi d'un grand nombre de salarié-es : baisse de la participation aux réunions, aux mobilisations. Le contexte social et politique, l'organisation du travail, amplifient ce repli. Dans ce contexte, militer est devenu plus difficile pour celles et ceux qui ont la volonté d'élaborer collectivement les analyses, les exigences et les mobilisations.

Dans le même temps, les sollicitations institutionnelles liées au dialogue social se sont développées à tous les niveaux jusqu'à devenir chronophages, exigeant à la fois un accroissement des compétences et une nécessité d'un travail collectif pour définir les positionnements fédéraux, sans pour autant que l'Etat et les collectivités territoriales facilitent l'investissement des militant-es syndicaux.

Ces réalités interpellent notre fonctionnement. Déjà abordée dans les précédents congrès, la question du lien entre activité militante dans les SN et dans la FSU reste essentielle.

II.4.b.2. Moyens (SD, CFR...)

Comme nous nous y étions engagés, des journées d'étude SD et CFR ont été organisées avec l'aide des SD et CFR afin d'échanger, de se former, de mutualiser les expériences entre les équipes militantes locales, les militant-es nationaux et les syndicats nationaux. Ces journées, temps de partage d'expériences et de problématiques locales entre les représentant-es de différents territoires, permettent d'aider les militant-es dans leur travail quotidien, dans leur réflexion et au final dans l'activité de la FSU au plus près du terrain même si la participation n'est pas toujours à la hauteur des ambitions.

Avec l'aide des SD et CFR, d'autres formes d'organisation de ces journées peuvent être envisagées pour être plus efficaces (ateliers à partir de thèmes...).

De même, l'engagement d'améliorer les outils à disposition des SD a été mis en œuvre (création d'un extranet regroupant documentation, visuels...). Les sections départementales auront la possibilité d'adresser des lettres électroniques. L'élaboration des listes de diffusion nécessite l'engagement de tous les SN afin de rendre cet engagement viable. Des points étapes de leur mise en place sera présenté à chaque CDFN. Reste à améliorer l'identification des adhérent-es par SD qui ne correspondent pas toujours avec la réalité de l'implantation des syndicats nationaux rendant impossible l'information de tou-tes les syndiqué-es.

Le congrès de Poitiers avait donné un mandat d'étude sur l'articulation entre les instances fédérales (champs d'intervention, composition, répartition des moyens disponibles). Ce mandat n'a pas été mis en œuvre. La réforme territoriale en cours pose de façon encore plus urgente cette nécessité en intégrant la réflexion sur l'évolution du fonctionnement des CFR et les outils de communication à l'échelle régionale. Ce mandat d'étude devra également intégrer les formes de fonctionnement des structures fédérales permettant de garantir la parité femmes/hommes. Ce mandat d'étude devra être mis en œuvre à la rentrée 2016.

Les moyens militants dont dispose la fédération proviennent essentiellement d'un ministère. Suite aux élections professionnelles, ces moyens ont baissé tant pour la fédération que pour ses syndicats nationaux. Ce constat doit nous amener à être plus efficaces dans l'utilisation des moyens, à leur répartition, la détermination des champs d'intervention, la mutualisation des compétences et des moyens humains, matériels et financiers, la priorisation de ce qui relève du fédéral, d'un champ professionnel ou d'un syndicat national. Il doit également nous rendre plus exigeantes sur l'application du droit syndical, trop souvent réduit ou amputé (refus d'autorisations d'absence, non-financement de l'article 15 où les réunions convoquées par l'administration sont financées par les décharges syndicales...). Cette réflexion nécessite une plus grande implication de tous les SN.

L'arrivée de nouvelles équipes municipales en 2014 et d'équipes régionales en 2015 se traduit par la multiplication de retraits de moyens pour les organisations syndicales : fermetures de Bourses du travail, suppression de subventions, refus d'attribution de décharges syndicales ou de remplacement effectif des militant-es syndicaux. Le prétexte des difficultés budgétaires cache la volonté politique d'affaiblir le syndicalisme, l'organisation collective des salarié-es. A d'autres endroits, la limitation des dotations aux collectivités locales se traduit par une diminution des moyens alloués aux associations et syndicats. La FSU s'oppose résolument à ces atteintes au fonctionnement des syndicats dans notre pays. Elle initiera et s'engagera dans toutes les actions dans l'unité avec l'ensemble des forces syndicales pour les dénoncer.

II.4.b.3. Elargissement, renouvellement, rajeunissement et féminisation : passer à des mesures concrètes La féminisation de l'outil syndical : un enjeu majeur pour la FSU.

La féminisation s'inscrit dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans notre société. La volonté de la FSU de développer un syndicalisme de transformation sociale lui impose d'agir concrètement pour améliorer la représentation femmes/hommes dans ces instances. Depuis le congrès de 2013, malgré les travaux du secteur Femmes, la FSU a peu avancé sur la question, pourtant cruciale, de la féminisation.

L'observatoire de la parité n'a pas réellement fonctionné, faute d'engagement de toutes les composantes de la fédération. Afin qu'il joue pleinement son rôle de mise à jour de l'état de la féminisation de la fédération et de la préconisation de mesures à même de la faire progresser, l'ensemble des composantes de la fédération doivent pleinement s'investir dans l'observatoire de la parité.

Certains syndicats nationaux ont travaillé spécifiquement sur la question, sans bilan fédéral. Aujourd'hui, force est de constater que les progrès sont minimes, les femmes restent minoritaires dans les instances fédérales. La nécessité d'une représentation équilibrée femmes/hommes reste donc un objectif à réaliser. L'ensemble des composantes de la fédération ont la responsabilité de mettre en œuvre des politiques volontaristes. Les contributions des syndicats qui ont mis en œuvre des mécanismes statutaires ou des politiques volontaristes pour garantir la féminisation de leurs instances doivent alimenter les débats dans la fédération (fonctionnement collégial, limitation des mandats...). Une recherche-action pour l'observatoire de la parité pourrait y contribuer.

Cette volonté de ne pas rester dans le constat doit se traduire par des mesures concrètes. Le congrès mandate le CDFN pour introduire dans le règlement électoral de la fédération l'obligation pour le vote national d'orientation de présenter des listes comportant au moins autant de femmes que d'hommes. Un bilan de la parité dans le CFDN sera présenté annuellement.

Renouvellement et élargissement des équipes militantes

L'élargissement, le renouvellement et le rajeunissement militants sont perçus comme des questions vitales mais aucune proposition issue d'une réflexion fédérale n'a pu se dégager. Cette question est liée à la capacité d'augmenter le nombre de militant-es. Il faut rendre plus attractif l'engagement syndical qui est rendu plus complexe en raison du contexte et de l'image du syndicalisme en général. Ces raisons concernent sans doute plus spécifiquement les jeunes. L'entrée dans le syndicalisme et le militantisme doit être une préoccupation forte pour la FSU et ses syndicats

nationaux. Elle passe par une réflexion sur la syndicalisation des jeunes et le développement d'une activité au plus près de leurs préoccupations. Les adhérent-es doivent disposer d'outils leur permettant d'entrer dans le militantisme sur leur lieu de travail.

Avec l'aide de ses SN qui sont les points d'entrée naturels vers la fédération pour la plupart des adhérent-es, la FSU se doit donc d'avoir une politique plus volontariste pour se rapprocher des jeunes actuellement capables de se mobiliser autour de sujets que porte aussi notre fédération : la solidarité internationale, la lutte contre l'extrême droite et les racismes, les mouvements écologiques... Si l'organisation de certains stages est plus pertinente au niveau des SN, le maintien de la dimension fédérale est essentiel.

Il faut s'interroger fortement sur la nature et l'image du syndicalisme, souvent vu comme une machine institutionnelle fermée avec ses codes d'organisation verticale, de formes de réunions qui apparaissent souvent sclérosées aux yeux des jeunes qui y participent. Cela suppose notamment de faire circuler la parole en veillant à ce que chacun-e intervienne et de garder un fonctionnement collectif fort.

Dans la perspective du renouvellement militant, il faut confier rapidement des responsabilités aux jeunes, les former, en mettant en place par exemple des binômes jeunes militant-es et militant-es plus expérimenté-es pour travailler les dossiers et en prenant en compte les contraintes et les choix de vie de toutes et tous. Militer ne doit pas être vécu comme une contrainte. Une attention doit être portée à la dimension humaine de l'engagement (par la convivialité...).

Faciliter l'engagement de toutes et tous : des pistes communes aux différents enjeux

Féminisation, rajeunissement et renouvellement nécessitent de mieux prendre en compte la reconnaissance et la valorisation de l'expérience syndicale dans le cadre de la VAE pour favoriser les réintégrations professionnelles. De nouvelles pratiques, déjà en œuvre dans certaines sections, imposent de prévoir les conditions d'échanges d'information à ce sujet. Les moyens supplémentaires envisagés en 2013 pour concilier vie militante et vie privée n'ont pas pu être dégagés. De nouvelles pistes sont à explorer pour faciliter l'investissement des militant-es (mandats, décharges, horaires des réunions, frais de garde...). Le fonctionnement collégial, la désignation de binôme, facilitent la prise de responsabilité de jeunes militant-es et peuvent garantir la parité. Le mandat d'étude sur la répartition des moyens de la fédération devra prendre en compte ce mode d'organisation.

II.4.b.4. Retraité-es : construire un véritable syndicalisme des retraité-es

La construction d'un véritable syndicalisme de retraité-es doit être un objet de réflexion à mettre rapidement en œuvre. La syndicalisation des retraité-es est à la fois un enjeu sociétal favorisant les liens intergénérationnels et un enjeu pour la FSU. Les retraité-es (20 % de la population) prennent une part importante dans le syndicalisme. Face aux politiques d'austérité, ils et elles luttent avec les actifs et actives et ont en même temps des revendications spécifiques.

Depuis 2007, les SFR permettent de construire un syndicalisme des retraité-es lié à celui des personnels actifs. La syndicalisation des retraité-es est un enjeu pour la FSU et ses syndicats qui doivent favoriser ce lien et se mobiliser, notamment pour garder leurs adhérent-es au moment de la retraite.

L'UCR-CFDT refusant son admission dans l'inter-UCR, la FSU, en 2013, s'est adressée à toutes les organisations syndicales de retraité-es et à la FGR-FP. Est né « le groupe des 9 » (UCR-CGT, FO, CGC, CFTC, Solidaires, SFR-FSU, FGR-FP, LSR et UNRPA). Depuis des actions importantes ont été menées : 20 000 retraité-es à Paris en juin 2014, 27000 en mars 2015... La reconnaissance de la SFRN par ses partenaires est un levier unitaire pour rassembler plus de retraité-es dans l'action.

Mais les textes officiels réduisent la représentation des syndicats, suppression de la représentation des retraité-es dans les SRIAS...), gommant même le mot retraité-e pour nier le lien avec le statut de salarié-e. Grâce à la mobilisation des retraité-es dans le cadre de l'intersyndicale retraitée, la représentation de la FSU aux instances nationale et locales créées par la loi « vieillissement » semble acquise. La FSU sera vigilante à la parution des décrets instaurant la représentativité des retraité-es et de leur organisation syndicale. Réflexion et actions s'imposent sur la place et les droits des retraité-es dans la société car ce sont des citoyen-nes à part entière.

La construction d'un « syndicalisme retraité-es », suite logique du syndicalisme des personnels actifs, reste un enjeu : tous les SN doivent s'y impliquer, organiser leurs retraité-es, les inciter à investir les structures des SFR et participer activement à la SFRN. La question de la place des retraité-es et de leur représentation dans la fédération doit être mise en débat dans les SN.

L'activité « retraité-e » a progressé avec le renforcement des liens entre les SFR nationale et départementales, les Journées d'Automne, « Pour Retraité-es » qui enrichissent les débats et les liens entre les retraité-es des syndicats nationaux. Il reste, cependant, des départements où l'activité en direction des retraité-es est inexistante faute de militant-es. La FSU se donne comme objectif la revitalisation de toutes les SFRD, l'amélioration des liens entre départements et national, la construction d'outils pour mieux associer les SFRD aux travaux de la SFRN.

Si la concertation sur la loi « vieillissement » a mieux associé au sein de la FSU actifs/retraité-es, le groupe de travail, créé afin de faire des propositions sur la place des retraité-es dans la fédération, n'a pas fonctionné. Le congrès demande la réunion très rapide de ce groupe de travail.

Les retraité-es doivent être mieux représenté-es, dans le cadre des statuts, dans toutes les instances de la FSU, dans la préparation des congrès, dans les secteurs de la FSU et la SFRN réunie plus souvent. La presse fédérale, nationale et départementale, doit régulièrement refléter l'expression des retraité-es à côté de celle des actifs et actives. Les compétences et moyens, doivent être mieux mutualisés afin d'associer plus de militant-es retraité-es et d'assurer un travail plus collectif dans l'élaboration des revendications et des actions.

Nous devons développer notre investissement dans la FGR-FP, point de convergence unitaire des retraité-es de la Fonction Publique. La FSU regrette la désaffiliation du SE-UNSA. Elle reste attachée à une FGR-FP unitaire, pluraliste et combative.

La majorité des organisations syndicales de retraité-es françaises est membre de la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées), adhérente à la CES. La présence de la FSU y est légitime pour peser auprès des institutions européennes et contribuer à la mobilisation des retraité-es européen-nes.

II.4.c. Instances nationales

La FSU s'est dotée d'un secrétariat national pour, autour de la secrétaire générale, aider collectivement à la mise en œuvre des décisions des instances délibératives (BDFN, CDFN et congrès) ainsi qu'à la préparation des débats de ces instances.

Les secteurs de la fédération permettent un travail collectif de réflexion et de proposition. Sont venus s'ajouter des groupes de travail (alter-éco...). Les secteurs doivent prendre en compte et coordonner le travail et les réflexions sur des problématiques particulières (CESR, CHS-CT...).

Avec la mise en place de l'Extranet, les secteurs de la FSU disposent d'un outil permettant la diffusion de leur travail, de leur réflexion. Un bilan précis de leur fonctionnement, de la participation des militant-es des SN doit permettre de les rendre plus efficaces dans leur réflexion, et dans la diffusion de leur travail vers les structures fédérales à tous les niveaux.

La FSU organise une coordination des secteurs juridique et administratif des syndicats nationaux et la met à la disposition de la Fédération et de ses syndicats nationaux.

II.4.d. De quelle politique de formation la FSU a-t-elle besoin?

La FSU par le biais du Centre de formation assure la cohérence entre les besoins des SD, des SN et des secteurs, en dégageant des axes prioritaires, en coordonnant et organisant une offre qui tente de couvrir l'ensemble des préoccupations fédérales.

La formation syndicale fédérale, en essor ces dernières années, doit pouvoir continuer son développement et mieux répondre aux besoins du terrain.

Il est nécessaire que les syndicats nationaux et les secteurs de la fédération s'impliquent plus fortement dans la vie du Centre de formation. L'amélioration de l'offre de formation passe notamment par l'engagement de forces militantes supplémentaires.

L'offre de formation nationale s'articule autour d'axes politiques, en lien avec les priorités définies par nos instances nationales :

- 1. Améliorer l'appropriation militante de la FSU : anticiper et favoriser le renouvellement militant, comprendre le fonctionnement fédéral, maîtriser les étapes historiques essentielles de la construction de la FSU et de son corpus revendicatif, mais aussi plus globalement comprendre les enjeux liés à l'évolution des paysages syndicaux et politiques français et européens, militer dans une SD, communiquer, gérer la trésorerie d'une SD, etc.
- 2. Favoriser la diffusion d'une culture fédérale, autour de thèmes transversaux :
- a. « défendre les intérêts matériels et moraux des personnels » : Fonction publique, rémunérations/retraites, protection sociale, projet éducatif, système éducatif ;
- b. « créer les conditions de leur amélioration »: connaître, animer et développer la FSU, Europe, syndicalisme ;
- c. « comprendre la société et ses évolutions pour agir syndicalement » : défense des libertés, combattre l'extrême droite,...
- 3. Travailler en périmètre intersyndical pérenne, notamment avec la CGT et Solidaires : tant aux niveaux national que régional ou départemental, la formation syndicale contribue au rapprochement intersyndical : formations communes, recours à des formateurs et formatrices d'autres organisations (CGT, Solidaires).

L'Institut de la FSU

La FSU dispose de son propre Institut de recherches, cadre d'un travail entre chercheur-es professionnel-les et militant-es syndicaux. Il permet de s'appuyer sur la recherche, et faire travailler ensemble chercheur-es professionnelles et militant-es syndicaux est important pour la FSU.

La FSU veillera à la pérennité, au bon fonctionnement et à l'indépendance de son Institut de recherches. Elle se fera le relais, via les SD, CFR et SN, de ses travaux et sera attentive à la coordination avec son centre de formation. En même temps, elle continuera à revendiquer d'être associée à l'IRES.

La FSU réfléchira à une charte d'engagement éco-citoyen en cohérence avec ses orientations environnementales.

Partie III. Le syndicalisme international de la FSU

III.1. Adhésions internationales

Le congrès de Poitiers a réaffirmé la nécessité par la FSU de faire reconnaître son rôle de force syndicale porteuse d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale et d'inscrire son action au plan européen comme au plan international. Force est de constater que les demandes d'adhésion à la Confédération européenne des syndicats comme à la Confédération syndicale Internationale n'ont pas abouti. Pour ce qui concerne la CES, l'opposition de FO, l'UNSA et la CFDT est le principal obstacle. La FSU doit consolider ses liens avec les syndicats combatifs de la CES afin de faire connaître ses revendications et trouver des solutions à sa demande d'adhésion. En 2008, la FSU avait précisé les contours du cadre d'adhésion à l'ISP mais le Congrès ne l'avait pas validé. Il est

En 2008, la FSU avait précisé les contours du cadre d'adhésion à l'ISP mais le Congrès ne l'avait pas validé. Il est nécessaire de reprendre une démarche d'adhésion à l'ISP, après avoir relancé une réflexion et déterminer les modalités de travail et de règlement des cotisations.

III.2. Nécessité d'avoir une réflexion plus approfondie sur les cadres dans lesquels la FSU exerce une activité internationale.

La FSU doit s'engager avec vigueur dans une coopération syndicale internationale afin de participer à la lutte contre les effets de la mondialisation. Les négociations pour le traité transatlantique montrent une persistance inquiétante de ces politiques libérales, bilatérales comme multilatérales.

La FSU doit élargir ses relations bilatérales avec les syndicats adhérant à la CES, partageant les mêmes orientations pour y échanger des idées. Un processus de relations bilatérales avec les confédérations DGB (Allemagne) et CCOO (Espagne) est en cours. Cette démarche est un moyen pour la FSU, absente des structures syndicales internationales, d'être reconnue par ailleurs et de faire connaître sa plateforme revendicative.

L'Altersummit est un réseau qui rassemble toutes les forces, mouvement sociaux et organisations syndicales, déterminés à réaliser une Europe sociale, démocratique et écologique. Un de ses objectifs est de créer des dynamiques à travers des actions au plan national mais aussi des initiatives au plan européen. L'implication de la FSU dans ce réseau reste limitée à la participation des militant-es du national à des réunions à Bruxelles et ne débouche malheureusement pas sur une implication plus large des militant-es lorsque des rassemblements ou manifestations sont programmés à Bruxelles. La FSU a pour objectif de participer à la réalisation d'une plateforme revendicative commune, regroupant le plus largement possible les organisations syndicales de l'Union européenne et visant à promouvoir une Europe sociale, solidaire et écologique.

Altermondialisme:

La FSU a participé aux deux derniers forums sociaux mondiaux qui se sont déroulés à Tunis en 2013 et 2015. Les délégations FSU ont organisé des ateliers tout particulièrement sur la question des services publics et se sont investies dans les nombreux thèmes discutés lors de ces rendez-vous (femmes, genre, climat et environnement, guerres, migration et réfugié-es, services publics, éducation...) Le succès de ces FSM en termes de participation et d'activités, interroge cependant sur leurs débouchés : les militant-es présent-es repartent sans véritables propositions alternatives communes. Il est plus urgent que jamais de construire des alternatives avec des partenaires syndicaux mais aussi associatifs. C'est pourquoi les forums sociaux et le syndicalisme international ne sont pas en concurrence mais au contraire complémentaires.

III.3. Le sens de la solidarité internationale

En Grèce et au Portugal, la population a porté au pouvoir des partis politiques contestant les politiques d'austérité, essentiellement pour y mettre un terme.

La FSU, comme d'autres organisations de la société civile, a soutenu cette volonté citoyenne mais la dynamique d'un mouvement de solidarité internationale a fait défaut. La construction de ce mouvement reste d'actualité. Le bras de fer entre des politiques anti-austérité et les institutions européennes se poursuit. Il existe aujourd'hui dans la péninsule ibérique. A ce titre, la faiblesse de réaction de la CES est éclairante et doit conduire la FSU à poursuivre son investissement au sein de réseaux européens tels que Altersommet...

Cela doit interroger les stratégies mises en œuvre par les forces, dont nous sommes, engagées dans la construction d'un mouvement social européen.

Ce qui s'est fait ces dernières années avec l'intersyndicale pour l'Iran a fonctionné, permettant à des syndicalistes d'être libérés et d'avoir accès à des soins.

III. 4. Développer les activités de coopération

La FSU est engagée dans trois projets de coopération : au Sénégal, avec le Mouvement des femmes de la CSA (pour un programme destiné à faire émerger le leadership féminin) en coopération avec le secteur Femmes de la FSU ; en Tunisie avec Solidarité laïque dans un Programme concerté pluri-acteurs (associations, syndicats et collectivités territoriales pour intervenir auprès des populations les plus vulnérables) et dans le PROCED en Haïti (renforcement de capacités des organisations syndicales).

Afin d'élargir et améliorer l'efficacité de ces activités de coopération, la FSU doit envisager de rechercher d'autres projets, y compris en se rapprochant d'autres organisations pour un travail commun.

III.5. Faire en sorte que l'activité internationale soit une préoccupation partagée entre la FSU, les SD et les SN

Certains syndicats du secteur de l'Education participent à des activités internationales du fait de leur affiliation à l'Internationale de l'Éducation. Quant aux mobilisations internationales, elles sont inégalement prises en compte par les différents niveaux de la fédération. Alors même qu'un certain nombre de problématiques relatives aux salarié-es relèvent directement, et de plus en plus, d'un contexte politique international et en tout cas européen, la FSU peine à articuler son activité internationale et dans les mouvements sociaux avec une conscientisation à la hauteur de ses militant-es de terrain et à fortiori de ses adhérent-es.

Pour sortir de cette difficulté, plusieurs pistes sont à explorer. Les compte-rendus des interventions de la FSU dans les instances et manifestations internationales feront l'objet d'une rubrique identifiée dans le site de la FSU. Il faut faire connaître à l'ensemble des structures de la Fédération les actions de coopération, les partenariats et échanges pouvant exister dans les SD, les SFR et les SN, les populariser, et travailler le lien avec le secteur international.

Il est nécessaire de mieux pointer la convergence d'intérêts et de luttes à l'intérieur du mouvement syndical européen et mondial autour des questions transversales que sont les salaires, les retraites, les droits syndicaux et sociaux, l'égalité femme/homme...

Il est de la responsabilité de la FSU de sensibiliser les travailleurs et travailleuses à l'intérêt de luttes communes là où la mondialisation a pour effet de créer des divisions artificielles entre eux.

Vote de ce passage dissocié:

« Le congrès mandate le CDFN pour modifier le règlement intérieur afin, pour ce type de vote, de ne comptabiliser que les votes en POUR et CONTRE dans le calcul des suffrages exprimés. »

Pour: 492 (77 %) Contre: 125 (19,56 %) Abstention: 22 (3,44 %)

Refus de vote: 10

Vote du reste du texte : Pour : 564 (86,50 %) Contre : 55 (8,44 %) Abstention : 33 (5,06 %)

Refus de vote: 2